



Entre les soussignés :

Madame LABATTUT demeurant à LAMOTHE commune de BERBIGUIERES et Monsieur PICCARDINO ~~6~~ demeurant à BERBIGUIERES ont été faites les conventions suivantes:

Monsieur PICCARDINO cultivera ~~II ha~~ environ de la propriété.

Madame LABATTUT conserve la partie clôturée bâtiments compris. Un baraquement nommé "cantine" est à la disposition de Monsieur PICCARDINO. Madame LABATTUT lui confie ses terres pour une durée de six ans, neuf ans (6 ans, 9 ans) et renouvelable tous les trois ans du 1er novembre 1966 (mil neuf cent soixante six) au 1er novembre 1975.

Le bailleur n'a pas le droit de sous-louer.

Monsieur PICCARDINO donnera à Madame LABATTUT:

MILLE NEUF CENTS FRANCS à chaque Toussaint des années à ven:

La propriété et le baraquement indiqués ci-dessus sont situés dans la commune de BERBIGUIERES.

Fait à Berbiguières le 30 octobre 1966.

Lu et approuvé
B Labattut

Lu et approuvé

Piccardino ~~Michel~~

1/402.5/5700 = 79,80 F

Enregistré à SABLAT le dix sept novembre 1966
Fio kg N°656/1 Recu ~~soixante dix neuf francs~~
~~quatre vingt centime~~

L'inspecteur Central

approuvé trois mots et deux ~~autres~~ rarges nuls
approuvé trois mots et deux chiffres B Labattut
rarges nuls Piccardino Michel